

22 MAI 1978 .-

=====
Nle I65 entre LANDEVANT et AURAY.--(56) HEURE : 0H00 - 0H 15
oo

TEMOINS : M. et Mme ROBIC André (44 ans) - Melle ROBIC Catherine (13 ans).

LIEU : Nationale I65 entre Landévant et Auray.

TEMPS CLAIR, température extérieure normale, Pleine lune.

LES FAITS : La famille ROBIC rentrait à ST AVE, près de Vannes, avec leur Citroën GS familiale, à une vitesse d'environ 90 KM/H.

L'attention de M. et Mme ROBIC fut attirée par une sphère blanche très lumineuse " grosse comme une lune " située à gauche de leur véhicule, à une altitude évaluée à 100 ou 200 m.

La lune se trouvait parfaitement visible à ce moment là, à droite de leur véhicule.

Ils purent observer cette boule lumineuse qui semblait descendre lentement vers le sol. Brusquement ils eurent la stupéfaction de voir jaillir un rayon lumineux de couleur blanche qui se dirigea sur leur voiture. Ce rayon demeura toujours partie prenante de la boule. Il frappa le côté gauche (arrière) du véhicule AVEC UN BRUIT SOURD !!!

M. ROBIC ne ressentit aucun choc sur la direction de sa GS. A l'instant précis où le rayon heurtait la voiture, Catherine, leur fille qui se trouvait à l'arrière du véhicule, derrière son père, ressentit une vive douleur sur tout le côté gauche de son corps.... en même temps que son épaule gauche devenait comme paralysée !!!

Ces douleurs s'estompèrent au bout de quelques kilomètres.

Les témoins très effrayés, purent constater la disparition de la boule alors même que le rayon lumineux venait de les frapper. Quelque peu paniqués, ils continuèrent leur route tout en scrutant le ciel. C'est seulement quelques kilomètres plus loin qu'ils aperçurent derrière eux, sur leur droite, une grande lueur orangée semblant provenir d'un champ situé derrière un petit bois. Dans l'état de nervosité qui les caractérisait à ce moment là, les témoins continuèrent leur route sans s'arrêter.

NOTE DES ENQUETEURS : La sincérité des témoins semble ne faire aucun doute. Leur récit est clair, complet. Les trois témoignages recueillis se recoupent parfaitement. C'est la première fois qu'ils faisaient une telle observation et ils ont été très impressionnés.

Depuis ce jour, leur intérêt pour le phénomène OVNI est très vif, alors même que les relations de tels faits les laissent jusqu'à alors très sceptiques. M. ROBIC qui travaille comme employé de la ville de Vannes est très bien considéré. Suite au phénomène, aucune trace n'a été décelée sur la carrosserie à l'impact du rayon. Durant toute la durée du phénomène, M. ROBIC n'a constaté aucune anomalie concernant le fonctionnement du moteur et de l'éclairage de son véhicule. Sur la nationale I65, à l'endroit du phénomène, il y aurait certainement d'autres témoins, car une autre voiture suivait d'assez près celle de nos témoins. Aucun ne s'est manifesté à notre connaissance.

NOTE DE J.L. BROCHARD, Délégué Régional ;

Tout d'abord, je tiens à remercier J.L. RAUDE et sa femme, fidèles collaborateurs de longue date, pour avoir aussi

rondement mené cette enquête pour le moins curieuse, quand aux évènements décrits.....

J'avais personnellement été alerté le lendemain des évènements par un ami journaliste de OUEST FRANCE; ce qui nous a permis de mener l'enquête dans des délais très courts. Quinze jours plus tard, alors que je présentais le dernier ~~film~~ film de Steven Spielberg " Rencontre du 3ème type " à ~~QUEST~~ QUESTEMBERT, j'ai eu le plaisir de rencontrer nos témoins, invités à cette occasion par le directeur du cinéma. Il m'a donc été possible de m'entretenir avec ceux-ci pendant près d'une heure, en compagnie du Commandant de la Brigade de Gendarmerie locale. De cet entretien, il ressort principalement qu'aucun impact n'a été constaté sur l'aile de la voiture, frappée par le rayon lumineux. M. ROBIC, à ma demande va toutefois surveiller de près la peinture, afin, éventuellement de ~~déceler~~ toute altération subite de celle-ci dans les mois à venir, ce afin de nous en informer immédiatement si tel est le cas. Leur fille a pu préciser également ce qu'elle avait ressenti au moment de l'impact. La douleur qui traversa tout le côté gauche de son corps était assez sourde et profonde, comme celle provoquée par des maux de dents.

En ce qui concerne son épaule, elle eut l'impression que celle-ci était simultanément traversée par de multiples pointes d'épingles, comme endolorie, lui empêchant tous mouvements... (se référer aux sensations décrites par Mme LE BIHAN à RIEC SUR BELON : LDLN N° I45 - I46 de MAI et JUIN 1975).

Comment expliquer maintenant l'impact sonore provoqué par un rayon lumineux ? A ma connaissance, ce cas est unique

557X
L'OFFICIEL

dans notre département. Y a-t-il eu des cas similaires ailleurs ? Je souhaiterais que si tel est le cas, les enquêteurs concernés m'en fasse la relation. Merci d'avance.

RAYON LASER ? Rayon de lumière solide capable de traverser la tôle sans l'endommager ?

Suite à la divulgation de l'affaire par la Presse, la Gendarmerie s'est à son tour penché sur l'affaire.

D'un entretien avec le Colonel Michel LAURENT, Commandant le Groupement de Gendarmerie du MORBIHAN, au cours duquel nous avons échangé les éléments de nos enquêtes respectives, aucune explication rationnelle n'a pu être émise de façon concluante.

Un appel à témoignage dans la presse ne nous a pas permis de trouver de nouveaux témoins; je pense notamment à la voiture suiveuse des ROBIC qui fatalement, puisque très près, aura permis également aux occupants de voir la scène. Retourné sur les lieux aucune trace n'a été découverte, tant par la gendarmerie que par nous-mêmes. Un nouvel élément dans le puzzle que constitue pour le phénomène OVNI. Si nos amis de LDLN ont des cas similaires dans leurs dossiers, nous sommes preneurs. Merci d'avance.

DELEGATION LDLN MORBIHAN : Jean Louis BROCHARD. 17, rue GOH VELENEC 56640 PORT NAVALO.

ENQUETE DE Jean Luc RAUDE et Edith RAUDE.

Digest de Jean Louis BROCHARD, délégué Régional.